



CAPD du 12/12/2013  
Déclaration préliminaire du SE-UNSA

Monsieur le Directeur Académique,

Madame et Messieurs les membres de la CAPD

Nous sommes encore loin des 25% inscrits en stage de formation de 2009/2010.

En revanche, une légère hausse du nombre de candidatures est à noter cette année : +1,53%.

Cela montre encore une fois le manque d'adéquation entre les réels besoins en formation des collègues et la formation continue proposée.

Il est essentiel que ceux-ci puissent bénéficier de temps pour se former et ainsi prendre le recul nécessaire à leur pratique.

L'inscription aux animations pédagogiques cette année a été bien compliquée avec une double saisie ! Sous GAIA, les intitulés des stages étaient difficiles à trouver et parfois différents de ceux indiqués dans la version papier.

Les collègues sont perdus devant la multiplicité des codes d'accès (Iprof, GAIA, messagerie..) ce qui entraîne des difficultés d'utilisation.

Les collègues ont découvert cette année une nouvelle dénomination : les animations pédagogiques hybrides. En effet, les 18h actuelles d'animations pédagogiques passent à 9 heures/an en présentiel. Elles sont complétées par 9h de formation continue qui pourront, pour tout ou partie, être effectuées grâce aux outils numériques. Pour le SE-Unsa, cette formation à distance doit avant tout permettre d'éviter les déplacements.

Pour être efficace, la formation à distance doit obligatoirement s'articuler avec du présentiel. Les collègues ne peuvent se passer de moments de regroupement.

De même, il faut partir des besoins des collègues et favoriser la co-formation, les échanges de pratiques, la création et la mutualisation de parcours élaborés par les professeurs.

Pour le SE-Unsa, ce type de dispositif doit contribuer à la reconnaissance des enseignants par l'implication dans leur parcours de formation. Un diagnostic peut être posé « avec l'IEN », mais pas « par l'IEN » ce qui serait infantilisant et contre productif.

Le dispositif nous fait entrer dans de nouveaux concepts d'ingénierie de la formation. Cela implique l'acquisition de nouveaux gestes professionnels pour

les formateurs. Pour le SE-Unsa, assurer la formation des formateurs uniquement à distance c'est faire le choix de mauvaises économies.

Le SE-UNSA 91 dénonce le fait que soit imposé à certains directeurs des compléments de service non formés et dont ils doivent être les tuteurs.

Le SE-UNSA réitère sa revendication pour le droit à une formation choisie, pour tous, tout au long de la vie professionnelle.